

NOS PROFESSIONNELLES

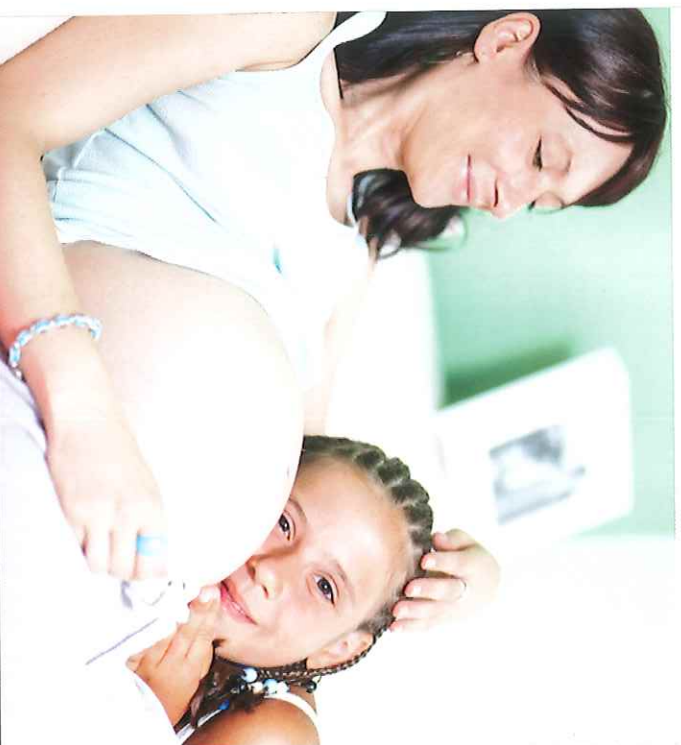
L'AHMAF est là pour vous aider. Pour cela nous mettons à votre service des professionnels qualifié-e-s et diplômé-e-s pour vous apporter une aide morale et matérielle adaptée à chaque situation :

TECHNICIENNE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)

Travailleur-euse sociale, cette professionnelle organise et réalise au domicile, des activités de la vie quotidienne et assure un accompagnement auprès des enfants.

L'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE (AVS) & L'AIDE À DOMICILE

Accompagnent les familles dans les activités domestiques et/ou administratives. Ils et elles apportent également un soutien moral.



Des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter afin de trouver ensemble des solutions adaptées à vos besoins. Nous sommes à votre disposition du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h**. Après un premier contact téléphonique, nous nous déplaçons à domicile afin de définir vos besoins.

CONTACT SIÈGE

Adresse 22 rue de Carcassonne
52000 Chaumont
Téléphone 03 25 03 05 60
Mail ahmaf@orange.fr
Site www.ahmaf.fr

L'AHMAF INTERVIENT AUPRÈS DES FAMILLES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.



PARTENAIRES



Agrément qualité N° SAP/780466928
Delivré le 22/12/2011 par la préfecture de la Haute-Marne

© Conception et impression : www.leshamacoassociations.com/ 03 25 02 83 16
Credits photos : www.leshamacoassociations.com/ drablog-photos / Halpoint

ÊTRE ENTOURÉ
POUR MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN



AHMAF
ASSOCIATION HAUTE-MARNAISE
POUR L'AIDE FAMILIALE

 J'aime ma famille du 52
 www.ahmaf.fr

NOS SERVICES

AIDE AUX FAMILLES

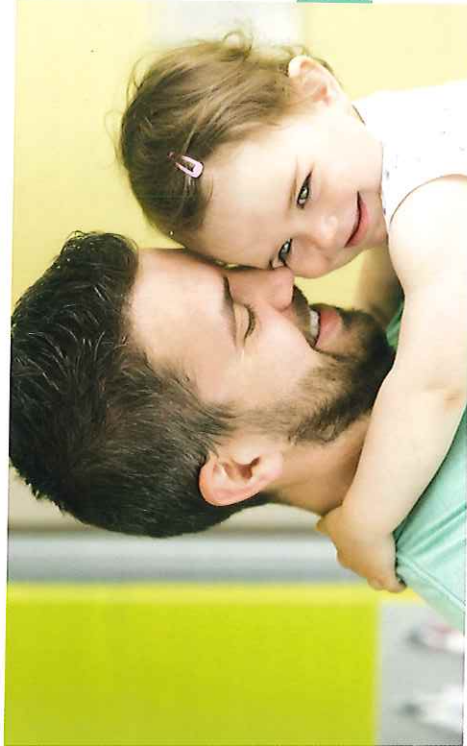
Cette prestation met à disposition des TISF ou des auxiliaires de vie, afin de soutenir la cellule familiale pour faire face à un événement particulier (famille nombreuse et/ou recomposée, grossesse, naissance, maladie, rupture familiale, accompagnement vers l'insertion).

AIDE MÉNAGÈRE OU AIDE À DOMICILE

Ce service s'adresse à tout public pour permettre de faire face à un événement ponctuel ou durable qui intervient dans la vie de la personne. Il peut être financé par les mutuelles ou assurances privées.

AIDE AU RÉPIT

Ce service a pour objectif d'assurer un espace de liberté aux familles ayant un enfant en situation de handicap et bénéficiant de l'AAEH. Des professionnels le-s spécifiquement formé-s aux problématiques liées au handicap interviennent au domicile auprès de l'enfant concerné-e ou de sa fratrie.



PRÉVENTION

L'AHMAF peut être également mandatée par le Conseil Départemental de la Haute-Marne, dans le cadre de sa mission de prévention et de soutien à la parentalité.

FAMILLE



Votre famille s'agrandit ? Vous avez besoin de soutien, de repos, dans cette période de transition ?

L'AHMAF est là pour vous aider à préparer l'arrivée du nourrisson et prendre soin des autres enfants de la fratrie.

Vous entrez dans le dispositif PRADO ?

Nous intervenons en complément de la sage-femme.



MALADIE / DÉCÈS

Vous êtes parents et vous devez assumer un incident de la vie pour vous et/ou vos enfants ?

L'AHMAF est présente pour vous aider dans la difficulté. Elle vous soutient et vous accompagne à votre domicile dans le respect de votre vie privée.



FAMILLE SOLO

Papa ou maman solo ? Pas toujours facile de concilier vie personnelle et professionnelle quand on est seul-e avec son/ses enfant-s.

Vous êtes en insertion professionnelle, en formation, en recherche d'emploi ? Vous êtes en période de rupture (divorce, séparation) ? Votre conjoint-e est incarcéré-e ?

L'AHMAF est là pour vous aider, vous accompagner dans votre foyer et/ou vos démarches d'insertion!



HANDICAP

Vous êtes parents d'un-e enfant en situation de handicap ? Il est souvent difficile d'organiser sa vie de famille afin de faire des activités (sport, sorties,...) ou simplement de passer des moments seul-e, en couple, avec lui ou avec vos autres enfants...

Sachez que vous pouvez bénéficier du soutien d'un-e professionnel-le qualifié-e (TISF) ayant suivi une formation spécifique sur le handicap. Il-elle s'occupe de vos enfants, vous avez du temps pour vous.

LE FINANCEMENT

Le coût des interventions est calculé au plus juste. Vous pouvez bénéficier d'aides financières par le Conseil Départemental, la CAF, la MSA, les mutuelles, autres... Votre participation sera déterminée en fonction de votre coefficient familial (CAF/CD).

DANS LE CADRE DU DISPOSITIF «DROIT AU RÉPIT»

Les aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne : participation de 0.50 euros à 4 euros avant réduction d'impôt.

LES AVANTAGES

Vous profitez d'une réduction d'impôts ou d'un crédit d'impôt de 50% sur les sommes versées à l'AHMAF.

L'ASSOCIATION EST CONVENTIONNÉE AVEC LES FINANCEURS ET S'OCCUPE DU DOSSIER DE PRISE EN CHARGE.

